

DECISION DU MAIRE n° 10/2022

Concernant la signature d'un bail commercial 4 Grand Place

Le Maire de la commune de MONT PRÈS CHAMBORD

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les règles de délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n° 26/2020 en date du 25 mai 2020 portant sur les délégations du conseil municipal au maire,

Considérant que le droit au bail ne peut, en aucun cas et sous aucun prétexte, être cédé sans le consentement express et par écrit du bailleur,

Vu la demande formulée par Mme Séverine ARDON, représentant la Société DERMOPEEL, 63, rue de la République 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS,

DECIDE

Article 1^{er}

Un contrat de bail, portant sur la location du local commercial, situé 4 Grand Place est établi entre la commune et la Société DERMOPEEL, représentée par Mme Séverine ARDON afin d'y exercer l'activité de spécialisée en soins de beauté.

Article 2

Le bail est consenti et accepté pour une durée de NEUF (9) années à compter du 1^{er} octobre 2022 pour se terminer le 30 septembre 2031, moyennant un loyer annuel de 4 312,46 € HT auquel s'ajoute la quote-part des charges privatives et communes incombant au preneur.

Article 3

Conformément l'article L 2122-23 du au Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Celle-ci sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5

Ampliation sera transmise
- au préfet du Loir-et-Cher
- à l'intéressée.

Madame la Directrice des services et le comptable assignataire sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire



Compte tenu de la transmission :

En préfecture le 30/09/2022

Et de la publication le 30/09/2022

Bail Mont-près-Chambord, le 30/09/2022

Le Maire,



Mont-Près-Chambord
Le 29 septembre 2022

Le Maire,

Gilles CLEMENT